



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 6 MAI 2020 PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ PRA

Ceci est un compte rendu, il ne s'agit pas d'un tract.

Présent·e·s

Philippe BAUDIER (président)	Valérie CHANUDET (Solidaires FiP titulé., secrétaire)
Anne Laure BOUVIER	Marc MONTEGUT (Solidaires FiP, titulaire)
François BARRAS	Catherine DARFEUILLE (Solidaires FiP, suppléant)
Sandrine MENAGE (assist. de prévention par intérim)	Christophe PAYEN (Solidaires FiP, expert)
Dr Béatrice VILLATTE-VERDET	Myriam LABIAULE (Solidaires FiP, suppléant)
Ludovic THIEBAUT (Inspecteur ISST)	Corinne BARGOIN (CGT, titulaire)
Laurence CHALMIN (Assistante sociale)	Cyril FAURE (CGT, expert)
Éliane BRANSIECQ (secrétaire animatrice du CHSCT)	Patrick COUTIERE (CFDT, expert), Marie-Christine GUERREIRO (FO, suppléante)

1.1 - Préambule

Le président présente au médecin de prévention toute sa gratitude et sa reconnaissance pour son investissement.

Dr Béatrice VILLATTE-VERDET, médecin de prévention, rappelle que pour les personnes qui sont écartées du fait de leur état de santé n'ont aucune urgence pour reprendre le travail.

Ils demeurent en autorisation d'absence tant qu'un avis favorable ne sera pas émis. Il faut indiquer à ces agents de ne pas appeler tout de suite le médecin de prévention.

Mme BOUVIER demande confirmation quant au processus de reprise, à savoir que les agent·e·s visé·e·s ci-avant doivent d'abord se rapprocher de leur médecin traitant avant de contacter le médecin de prévention. Ceci est confirmé par le médecin de prévention.

La Dr VILLATTE-VERDET indique que ces agent·e·s sont contacté·e·s par leur chef·fe de service pour prendre des nouvelles. Dans beaucoup de cas, cet appel contient la phrase « qu'est-ce que vous faites lundi 11 mai ? » De fait, cet appel, qui part d'un bon sentiment, est ressenti comme une sorte de pression mise sur eux à reprendre.

1.1 - Une reprise d'activité différenciée et progressive

La direction indique que sur chaque centre un correspondant PRA de la direction avait été nommé

1.1.1 - accueil du public

1.1.1.1 - Pour les 3 gros centres des finances publiques

À Yzeure et Cusset, ce sera uniquement sur rendez-vous à **l'initiative du service** à raison d'une personne par heure pour la semaine du 11 mai au 18 mai, et peut-être 2 par heure pour les semaines suivantes, si les conditions, notamment l'installation des vitres, le permet.

À Montluçon, cet accueil sur rendez-vous débutera le 18 mai si la porte côté « Buffalo » sera réparée, le devis a été signé, on est dans l'attente de l'intervention de l'entreprise.

Cette fréquence de une personne par heure est amenée à augmenter en fonction de l'arrivée des plexiglas.

1.1.1.2 - Pour les trésoreries

La direction a fait le choix d'installer des châssis aluminium vitrés. Les trésoreries seront équipées ainsi que l'accueil d'orientation de Cusset.

Tant que ces services n'ont pas ces équipements, ils ne peuvent pas ouvrir.

Les usagers devront porter un masque

La CGT demande si on peut refuser le contribuable qui sera venu sans masque.

Le président répond que ceci aura été demandé par téléphone aux personnes devant venir. Ainsi, si elles viennent sans masque, elles ne seront pas reçues.

1.1.2 - Pointage

À compter de lundi, les agents qui sont en présentiel ne poseront plus de mission et devront pointer. Une journée type sera régularisée par les chefs de service dans SIRHIUS quel que soit le nombre d'heures effectué.

1.2 - Hygiène

Le président, sous couvert du médecin de prévention, insiste sur le fait que les gestes barrière vont perdurer dans le temps.

La Dr VILLATTE-VERDET rappelle les gestes barrière essentiels et notamment sur :

- sur le distanciation sociale (minimum 2 mètres entre deux personnes qui travaillent dans le même bureau)
- le port de masques. Elle invite à aller voir les tutos en ligne sur des sites gouvernementaux ou fiables type presse. On ne retire pas son masque pour tousser, on le porte afin qu'il couvre le nez et la bouche...
- utilisation des mopieurs : on doit se laver les mains avant et après l'usage.

M THIEBAUT, inspecteur ISST, indique qu'il faudrait organiser des circuits afin d'éviter que les gens se croisent.

Mme BOUVIER indique que les prestations de ménage ont été revues à la hausse. Toutefois, les préconisations telle que laver les sols chaque jour n'est pas mise en place faute de moyens.

6 cas de suspicions depuis le début parmi les agent-e-s de la DDFIP. D'autres cas plus nombreux parmi les agent-e-s qui ont été en contact avec des cas suspicieux ou avérés.

M THIEBAUT ne pourra pas se déplacer sur place pour vérifier si les recommandations sont bien mises en place, ceci lui est interdit.

1.2.1 - Les masques

Le président indique qu'hier (mardi 5 mai 2020), il a appris que la DDFIP serait destinatrice de masques commandés par l'État.

1.2.2 - Les gants

Les commandes sont tendues, il est difficile d'avoir du stock d'avance pour deux semaines.

L'usage des gants est réservé à la manipulation du courrier, de documents.

M BARRAS ajoute que l'usage des gants est proscrite en dehors de ces situations, car il est plus dangereux qu'efficace en cas de mauvaise utilisation.

1.2.3 - Les lingettes désinfectantes

Idem, les commandes sont compliquées. Certaines devraient être honorées cette semaine pour compléter les stocks existants.

1.3 - Congés

La CGT fait remarquer que l'ordonnance du 15 avril 2020, visant à prélever 10 jours de congés ou/et RTT aux fonctionnaires en autorisation d'absence, quel que soit le motif, était facteur d'incitation pour les agent·e·s à revenir travailler. De ce fait, certaines consignes de sécurité, de santé, notamment pour eux-mêmes tendraient à ne pas être respectées. Quid de l'application dans l'Allier

Pour les agents qui sont en autorisations d'absence, deux périodes sont distinguées :

- du 16 mars au 16 avril
- du 17 avril au 23 juillet (date de prolongation de l'état d'urgence sanitaire)

Le président indique que quand on est écarté·e du service pour raison de santé, il ne faut pas chercher à sauver « 2 jours de RTT » (*ndlr : dans ce cas-là, pourquoi les prélever*)

Une note directionnelle sera diffusée d'ici la fin de semaine pour décliner au niveau local la note de Bercy du 29 avril 2020 diffusée le 5 mai.

1.4 - La restauration

Reprise des infos du CR CGT de l'audio conférence COVID du 5 mai 2020

1.4.1 - Sur les restaurants mono-administratifs (Montluçon et Cusset)

Les prestataires sont prêts à reprendre leur activité.

Les président·e·s des deux associations recensent les rationnaires prêts à reprendre leur repas.

Dès le lundi 11 mai, le restaurant de Montluçon rouvrira avec des plats à réchauffer. Un micro-onde a été fourni par la direction à cet effet

1.4.2 - Sur les restaurants pluri-administratifs (la direction et Yzeure)

La direction de l'association de gestion et celle du restaurant envisagent la reprise d'activité.

Dans un premier temps, le seul site d'Yzeure rouvrirait. Un recensement des rationnaires potentiels se réalise en ce moment.

Les locaux de la cantine seront nettoyés à compter du lundi 11 mai 2020 en vu d'une reprise progressive.

1.5 - Risques psychos-sociaux

La CGT demande au docteur si elle a été sollicitée par les agent·e·s inquiet·e·s ou qui souffrent de l'isolement.

Elle indique que c'est son quotidien. Elle ajoute que l'assistante sociale (Laurence CHALMIN, 04 70 48 32 62), elle-même, ainsi que le numéro vert sont à la disposition des agent·e·s, et qu'il ne faut pas hésiter à les orienter vers ces canaux.

1.6 - La CGT demande

Que le budget supplémentaire lié à la crise soit prélevé sur le budget général. La dette publique ne coûte pas en termes de vie humaine, le COVID-19, si !

Mme BOUVIER précise que pour l'instant les coûts supplémentaires étaient pris sur le budget général, soit de la direction, soit de la DG. Elle ajoute qu'il n'était pas impossible au prochain CHS-CT que ce dernier ne soit pas sollicité pour financer des achats et/ou travaux.

La CGT demande la reprise d'activité uniquement quand la situation sanitaire sera garantie sans risque pour les agent·e·s.

La CGT revendique à nouveau l'abandon du nouveau réseau de proximité. En effet, le NRP aurait pour conséquence la concentration des effectifs dans un même lieu, l'obligation pour les usagers de faire de plus grands déplacements. La CGT ajoute que le télétravail ne résout pas tout ? Par ailleurs, il n'est pas improbable que ce type de crise sanitaire (toujours loin d'être achevée pour la présente) ne se renouvelle pas à l'avenir. Cette réforme a donc une conséquence sur la sécurité sanitaire (distanciation sociale) et donc la question à toute sa place dans cette instance.

Le président indique que la réforme du NRP et toute question qui s'en rapproche est reportée en septembre, mais elle n'est pas abandonnée.

Prochain CHSCT prévu en juillet

Bien fraternellement,